



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 4 août 2020 à 19 h 15, soit immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Alain Otto.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, M. Denis Charette et Mme Karine Bélisle.

Mme Louise Chartrand, directrice générale, et Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Alain Otto, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 15.

204/04-08-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 1.4 Suivi de la mairie

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-385 modifiant le Règlement numéro 2019-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal pour y ajouter une tarification pour la basse saison

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Appel d'offres numéro 2020-06 - Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 - Octroi de contrat

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2020
- 5.2 Embauche de personnel - Dépôt de la liste



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

- 5.3 Nomination d'un maire suppléant - Année 2020 - Modification de la résolution numéro 437/03-12-19
- 5.4 Report de la date limite de traitement des demandes de révision
- 5.5 Demande de soutien technique et administratif au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Appropriation de la TECQ 2019-2023 - Remplacement des moteurs des aérateurs des deux (2) étangs aérés
 - 7.2 Appropriation du surplus non affecté – Achat de panneaux pour traverses piétonnières
 - 7.3 Aide financière au Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Mandat à une firme d'ingénieurs-conseils pour la fourniture des plans et devis - Réfection du chemin Francisco, de la montée Kiamika et du chemin du Lac-Kiamika
 - 7.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (PAVL-RIRL) - chemin de la Rivière Nord
 - 7.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement des infrastructures routières locales (PAVL- RIRL) - partie du chemin du Lac-Kiamika, montée Kiamika et du chemin Francisco
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Changement des serrures des portes du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
 - 8.2 Municipalité amie des aînés (MADA) – Mise à jour de la politique municipale des aînés et du plan d'action - Mandat professionnel à une chargée de projet - Ajout de contrat
 - 8.3 Investissement pour de l'équipement nécessaire à la concession du bar et restaurant du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Signature de l'entente en lien avec l'œuvre installée au parc de la Gare
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

205/04-08-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Alain Otto, maire suppléant, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos des dossiers suivants :

- Myriophylle à épi au lac Tibériade;
- Collecte du bac brun et les conséquences positives;
- Relance économique;
- Remerciements aux commerçants pour leurs efforts dans l'application des directives de la Santé publique.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-385 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-354 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL POUR Y AJOUTER UNE TARIFICATION POUR LA BASSE SAISON

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-385 modifiant le Règlement numéro 2019-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal pour y ajouter une tarification pour la basse saison.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

206/04-08-2020

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-06 - CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2020-06 pour la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, les soumissions suivantes ont été ouvertes le 31 juillet 2020 :

- M. Marc Drapeau : 60 351,53 \$
- Entretien général des Hautes-Laurentides : 61 089,81 \$
- 11494767 Canada inc. : 344 925 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

Que le contrat relatif à la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 soit octroyé à « M. Marc Drapeau », soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 60 351,53 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 55 108,99 \$), le tout conformément à sa soumission datée du 21 juillet 2020.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-06, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

207/04-08-2020

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2020

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2020 se détaille comme suit :

Salaires :	269 673,31 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	106 593,41 \$
Comptes courants :	<u>480 769,73 \$</u>
Total :	857 036,45 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE PERSONNEL - DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois de juin et juillet 2020 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Fonction accordée	Statut	Date
David Gauthier	Chauffeur - journalier - Loisirs et Travaux publics	Temporaire	30 juin 2020
Jean-François Gauthier	Responsable aqueduc et assainissement des eaux usées	Temps complet	6 juillet 2020
Micheline Charette	Chargé d'animation et préposé au comptoir de prêt	Régulier à temps partiel	8 juillet 2020



No de résolution
ou annulation

208/04-08-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT - ANNÉE 2020 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 437/03-12-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 437/03-12-19, adoptée lors de la séance du conseil du 3 décembre 2019, nommant les conseillers qui agiront en tant que maire suppléant pour la Ville et pour l'Agglomération pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des changements pour la période du 1^{er} au 31 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton

Et résolu à l'unanimité :

De nommer à titre de maire suppléant pour la Ville de Rivière-Rouge et l'Agglomération de Rivière-Rouge les conseillers suivants pour la période du 1^{er} au 31 août 2020 :

- M. Alain Otto, du 1^{er} au 10 août 2020;
- M. Robert Lambertz, du 11 au 17 août 2020;
- M. Alain Otto, du 18 au 31 août 2020.

Que les conseillers nommés aux autres périodes prévues à la résolution numéro 437/03-12-19 demeurent les mêmes.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 437/03-12-19, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 3 décembre 2019.

ADOPTÉE

209/04-08-2020

REPORT DE LA DATE LIMITE DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RÉVISION

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle est l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière pour la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le Service de l'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle a reçu des demandes de révision administratives pour des unités d'évaluation situées sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que le service de l'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle ne sera pas en mesure de traiter l'ensemble de ces demandes de révision à l'intérieur de l'échéance fixée au 1^{er} septembre 2020, par l'effet de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet, de reporter l'échéance à une date pouvant aller jusqu'au 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT que le Service de l'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle estime être en mesure de répondre à l'ensemble des demandes de révision au plus tard le 11 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt

Et résolu à l'unanimité :

De se prévaloir des dispositions du quatrième alinéa de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et de consentir à reporter au 11 décembre 2020 la date limite pour répondre aux demandes de révision de l'évaluation foncière pour les unités d'évaluation situées sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

210/04-08-2020

DEMANDE DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) POUR L'ABOLITION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle régie intermunicipale de sécurité incendie entre la Ville de Rivière-Rouge, la Municipalité de La Macaza et la Municipalité de Lac-Saguay;

CONSIDÉRANT que la sécurité incendie constitue l'élément essentiel de l'Agglomération de Rivière-Rouge et que des ententes intermunicipales pourraient être adoptées entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza pour les autres éléments, entre autres, le parc Liguori-Gervais, le centre d'exposition de la Gare et la Maison des jeunes Carrefour Jeunesse Desjardins;

CONSIDÉRANT la volonté réciproque de la ville centre (Ville de Rivière-Rouge) et de la municipalité reconstituée (Municipalité de La Macaza) d'abolir l'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De demander du soutien technique et administratif à la direction régionale de Laval-Laurentides et à la direction régionale de la Capitale nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, afin d'accompagner la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza dans le cadre du processus d'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

211/04-08-2020

APPROPRIATION DE LA TECQ 2019-2023 - REMPLACEMENT DES MOTEURS DES AÉRATEURS DES DEUX (2) ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximum de 20 000 \$ à même la TECQ 2019-2023 pour le remplacement des moteurs des aérateurs des deux (2) étangs aérés.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

212/04-08-2020

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – ACHAT DE PANNEAUX POUR TRAVERSES PIÉTONNIÈRES

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité à la traverse située face au garage Shell ainsi que la traverse située face à la bibliothèque sur la rue L'Annonciation Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) ensembles de panneaux solaires auprès de la compagnie « Trafic Innovation inc. » pour un montant total de 8 884,60 \$ plus les taxes applicables (montant net de 9 327,72 \$).

Que cette dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 198/07-07-2020, adoptée lors de la séance du 7 juillet 2020.

ADOPTÉE

213/04-08-2020

AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) - MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA FOURNITURE DES PLANS ET DEVIS - RÉFECTION DU CHEMIN FRANCISCO, DE LA MONTÉE KIAMIKA ET DU CHEMIN DU LAC-KIAMIKA

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme « Équipe Laurence » pour la fourniture des plans et devis nécessaires au dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), pour la réfection du chemin Francisco, de la montée Kiamika et du chemin du Lac-Kiamika, tel mandat au montant de 17 050 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services datée du 6 juillet 2020.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

214/04-08-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PAVL-RIRL) – CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

215/04-08-2020

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PAVL- RIRL) – PARTIE DU CHEMIN DU LAC-KIAMIKA, MONTÉE KIAMIKA ET DU CHEMIN FRANCISCO

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

216/04-08-2020

CHANGEMENT DES SERRURES DES PORTES DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le changement des serrures et la réparation des cylindres des portes intérieures du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) auprès de la compagnie « Alain Diotte Serrurier » pour un montant total de 6 955,80 \$ plus les taxes applicables (montant net de 7 302,72 \$).

Que ladite dépense soit répartie de la façon suivante: 80 % au fonds du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) et 20 % au budget d'opération de la Ville.

D'autoriser l'appropriation d'un montant maximal de 3 125 \$ plus les taxes applicables à même le fonds du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour l'achat et l'installation d'un système de contrôle d'accès de la porte d'entrée du CSCVR.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

Que le directeur ou le chef de service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution et autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

217/04-08-2020

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION - MANDAT PROFESSIONNEL À UNE CHARGÉE DE PROJET - AJOUT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 358/06-11-18, adoptée lors de la séance du 6 novembre 2018, mandatant Mme Diane Gargantini à titre de chargée de projet pour la réalisation d'une mise à jour de la politique municipale des aînés et du plan d'action pour un montant approximatif de 9 000 \$;

CONSIDÉRANT que ladite mise à jour a occasionné plus d'heures de travail que prévu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un paiement supplémentaire et final de 2 548 \$ à Mme Diane Gargantini pour la conclusion de ce dossier dans le cadre de la mise à jour de la politique municipale des aînés et du plan d'action.

ADOPTÉE

218/04-08-2020

INVESTISSEMENT POUR DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE À LA CONCESSION DU BAR ET RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'appropriation du surplus non affecté d'un montant maximal de 5 000 \$ pour de l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la concession du bar et restaurant du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

Que la directrice générale ou le directeur ou le chef de service du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique, selon le cas, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution et autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

219/04-08-2020

SIGNATURE DE L'ENTENTE EN LIEN AVEC L'ŒUVRE INSTALLÉE AU PARC DE LA GARE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 165/01-05-18, adoptée lors de la séance du 1^{er} mai 2018, appuyant le projet de sculpture sur bois, grandeur nature, d'un chef de gare à être déposé au parc de la Gare;

CONSIDÉRANT que ce projet est subventionné par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée entre la Ville et la MRC d'Antoine-Labelle concernant ladite sculpture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

Que le conseil de Rivière-Rouge autorise M. Patrick Cyr, directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente avec la MRC d'Antoine-Labelle, en lien avec l'installation au parc de la Gare de la sculpture sur bois, grandeur nature, représentant un chef de gare.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Otto, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présent répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Alain Otto, la séance est levée. Il est 19 h 41.

Alain Otto
Maire suppléant

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire